



Les critères de sélection des équipes et les règles de fonctionnement du concours

- Chaque équipe devra être constituée de TROIS personnes (pas une, pas deux, pas quatre, mais bien TROIS);
- Les équipes devront détenir leur propre matériel pour le tournage et le montage du film (caméra {output MINIDV}, ordinateur, prise de son, etc) et disposer d'un véhicule;
- Chaque participant devra être à Rouyn-Noranda et disponible dès le 19 JUILLET 2010;
- Chaque équipe de vidéastes se verra imposer, par tirage au sort, un secteur de tournage dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue : MRC du Témiscamingue, de Rouyn-Noranda, d'Abitibi-Ouest, d'Abitibi ou de la Vallée-de-l'Or;
- Les équipes auront 72 heures pour réaliser un « documenteur », du mardi 20 juillet 19 h au vendredi 23 juillet 19h. Les films réalisés seront présentés lors de la soirée de projection du samedi 24 juillet, soirée de clôture du festival;
- Chaque équipe se verra allouer un montant d'argent lui permettant de payer ses dépenses et sera logée dans sa MRC de tournage;
- Le film réalisé devra avoir une durée de 5 à 10 minutes (10 minutes étant le maximum, incluant le générique);
- Chaque film réalisé devra être libre de droits au niveau de la musique, des images, des comédiens et des textes;
- Le festival (producteur et distributeur) se garde le droit d'utiliser les films réalisés pour faire la promotion du concours et des créateurs vidéastes qui en sont les auteurs. De plus, les films se retrouveront sur la compilation du festival;
- Chaque équipe devra insérer le logo du festival dans le générique de son film ainsi que le logo de son lieu d'hébergement s'il y a lieu.



Jury

Les films seront évalués par des juges invités qui décerneront aux gagnants le Grand Prix du Jury.

Le jury attribuera le prix en fonction :

- **Du traitement du sujet**
- **De la mise en valeur de la région**
- **De l'utilisation ingénieuse des codes du documentaire**
- **De la qualité technique**
- **De l'originalité**